



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 16 juin 2022

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Enrico Castelli	président
		David-Peter Le	vice-président
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	Simona Korff, Line Müller,
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, José Burgos, Yannick Dupraz, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Valérie Sella	conseillère municipale
	M.	Christophe Berthelet	secrétaire du Bureau
	MM.	Nicolas Baltassat, Fabien Gillioz, Denis Jotterand	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Point de situation sur les directives cantonales en matière de développement durable par Johann Recordon, Centre de Compétences en Durabilité (CCD) de l'UNIL, Lausanne & Damien Gummy, Département du territoire (DT), Service cantonal du développement durable (SCDD), Genève
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Projet de résolution :
 - **15-2022** : Autorisation accordée à la FIM d'ouvrir un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 1'900'000.- TTC pour le projet immobilier dans le quartier dit « de la Poste », sis à la route de Gy 28-28A-28B, parcelles n° 1123 et 1284, prévoyant une quarantaine de logements, des locaux commerciaux, un parking souterrain et des aménagements extérieurs
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h en annonçant les personnes excusées.

1. Point de situation sur les directives cantonales en matière de développement durable par Johann Recordon, Centre de Compétences en Durabilité (CCD) de l'UNIL, Lausanne & Damien Gumy, Département du territoire (DT), Service cantonal du développement durable (SCDD), Genève

Arrivée de Marc Jaquet.

Coranda Pierrehumbert souhaite, au nom des autorités communales, une cordiale bienvenue à Johann Recordon, du CCD de l'UNIL, et Damien Gumy, du SCDD du DT. L'Exécutif pensait nécessaire de faire un point de situation par rapport à la position, aux objectifs et à la vision cantonale. Cette présentation, qui sera précédée d'un point informatif sur la situation climatique générale, donnera aux élus le cadre au sein duquel la commune se doit d'agir pour mettre en œuvre les règles cantonales.

Arrivée de Paola Sanz Velasco.

À l'issue de ces deux présentations, les élus auront une quinzaine de minutes pour poser leurs questions, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

Johann Recordon présente tout d'abord le défi climatique à Meinier, puis **Damien Gumy** le Plan climat cantonal 2030 ; ils sont chacun leur tour chaleureusement applaudis par l'assemblée. Les deux présentations seront mises à la disposition du conseil sur le CMNet.

Le Président remercie Johann Recordon et Damien Gumy, puis ouvre la discussion.

Concernant la consommation énergétique des bâtiments, les tonnes de CO₂ ont-elles beaucoup évolué entre celles émises en 2012 (cf. graphique dans la présentation) et aujourd'hui ? demande **José Burgos**.

Une nette diminution est constatée, confirme **Damien Gumy**, avec un net progrès entre 2012 et 2022, suite à la mise en place de mesures comme la loi sur l'énergie fixant différentes obligations. C'est le seul poste qui présente une baisse des émissions. Par contre il n'y a pas de diminution, voire même des augmentations sur la mobilité.

Les réseaux thermiques structurants sur les bâtiments entrent-ils dans cette catégorie ? demande encore **José Burgos**.

Oui, car ils permettent de remplacer les chaudières à mazout ou à gaz, confirme **Damien Gumy**.

Connaît-on la part d'économies liées aux modes de chauffage et à la mise en service d'installations, ainsi qu'à la rénovation des bâtiments ? Car les prérequis en termes d'économie d'énergie sont hyper stricts et très peu énergivores. Genève étant un canton éminemment construit, y a-t-il eu beaucoup ou peu de rénovations sur les bâtiments au cours des 10 dernières années ? aimerait savoir **José Burgos**.

Le taux de rénovation est autour de 1 % par année, précise **Damien Gumy**, l'objectif cantonal étant de passer à 2,5 % en 2030, et à 4 % en 2050. L'OCEN mesure, pour chaque bâtiment, un indice annuel de dépense de chaleur, permettant ainsi de voir l'évolution de ladite dépense (une partie du calcul du bilan carbone). La manière dont cette chaleur est amenée (remplacement des chauffages fossiles par des CAD – chauffage à distance) représente la seconde partie du calcul.

Il aurait été potentiellement possible d'investir et de rénover sur plus de bâtiments pendant ces 10 dernières années, alors que les taux d'intérêt et les coûts de l'énergie vont augmenter, s'inquiète **José Burgos**.

En avril dernier, le Conseil d'État a abaissé le seuil des dépenses de chaleur (constructions ou rénovations) et, sauf exception, l'installation de chauffages fossiles est désormais interdite. **Damien Gumy** évoque le programme bâtiments de la Confédération ainsi que l'augmentation des subventions cantonales pour des rénovations privées. En parallèle, le canton travaille avec SIG afin d'offrir des solutions d'accompagnement et d'encourager les propriétaires, publics ou privés, dans cette dynamique. L'année dernière, le Conseil d'État a décidé d'augmenter le montant des investissements en faveur de la transition écologique ; parmi ceux-ci, une enveloppe destinée aux subventions aux privés pour les rénovations.

La rénovation des bâtiments est primordiale, souligne **José Burgos**.

Yannick Dupraz souligne la difficulté d'installer des panneaux solaires, vu la quantité de normes et de règlements. Soit ce type d'énergie n'en vaut pas la peine, et il faut laisser tomber, soit elle en vaut la peine, et il faut foncer. Et pourquoi tant de matériel part-il à la benne au lieu d'être revendu ou donné ? **Yannick Dupraz** trouve aussi scandaleux, honteux et incompréhensible qu'il ait fallu remplacer des lampadaires complets simplement pour passer à des éclairages Led. Quel gaspillage général au nom de l'écologie !

Damien Gumy précise que le SCDD assure la coordination du plan climat ; la mise en œuvre dépend des offices compétents. Concernant les panneaux solaires, leur installation est encore compliquée dans certains cas. Une directive sortira prochainement afin d'aligner les objectifs du patrimoine avec ces sources d'énergie. SIG travaille sur le gaspillage et réfléchit à des solutions ; ils collaborent aussi avec le canton dans une logique d'économie circulaire visant à favoriser la réutilisation et le recyclage. L'objectif est de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie (énergie grise) et de trouver des solutions qui soient globalement satisfaisantes.

Qui calcule les avantages et désavantages écologiques de détruire un bâtiment qui n'est plus aux normes au lieu d'ajouter une isolation périphérique ? demande encore **Yannick Dupraz**.

Damien Gumy évoque l'axe 3, qui vise à la construction de bâtiments bas carbone avec des matériaux moins émissifs. Et la fiche détaillée évoque la logique de favoriser le réemploi et la réutilisation des matériaux cités, ainsi que la volonté de modifier la législation (fait en décembre 2021) pour prendre en compte l'empreinte carbone globale d'une construction ou d'une rénovation. Un travail est en cours avec l'OCEN (Office cantonal de l'énergie) pour mettre en place un règlement d'application, de manière à concilier les objectifs de réduction avec une vision plus globale et holistique des rénovations.

Coranda Pierrehumbert rappelle que la commune collabore beaucoup avec SIG, qui ont été d'excellents facilitateurs pour la mise en œuvre de projets. Ils ont aidé les autorités à structurer ceux-ci, à avoir accès à des soutiens ou subventions qui auraient été sinon hors de portée de Meinier. Il faut aussi évoquer l'action EcoLogement, les visites des villas (170 propriétaires). Le courrier a été distribué hier, et la limite fixée dans le budget 2022 est déjà atteinte. Cela répond vraiment à une prise de conscience. Le canton est là pour fixer des lois, des règlements, et les faire évoluer pour aller de plus en plus vers l'incitation. Il reste une marge de manœuvre.

Le canton aide la commune à effectuer un bilan carbone. Plusieurs commissaires ont entré les chiffres, mais l'opération est quand même assez complexe. S'agit-il d'une valeur purement indicative et incitative pour le canton ? demande **Coranda Pierrehumbert**.

Damien Gumy explique que cette démarche est volontaire, à la disposition des communes qui souhaitent faire un point de situation sur leurs émissions carbone pour les aider à mettre en place une stratégie et un plan d'action. Il n'y a pas de volonté de contrôle, à sa connaissance. Plusieurs communes s'étant tournées vers le canton, celui-ci a mis un outil à leur disposition. Deux documents existent : le bilan carbone effectué par l'administration, qui est effectivement assez

long, et le bilan carbone territorial, une fiche préremplie grâce aux données collectées auprès des SIG et des services de l'État.

Paola Sanz Velasco demande ce que le canton fait au niveau des commerces qui proposent par exemple encore des emballages plastique avec un bilan CO₂ très élevé.

Damien Gumy répond que le canton essaie de travailler avec tous les acteurs du territoire, dont les associations patronales, pour mettre en place des programmes de sensibilisation et des outils afin d'amener les entreprises vers plus de durabilité. Concernant l'alimentation et les commerces, des ateliers avec tous les acteurs concernés ont été organisés cette semaine sur le gaspillage alimentaire. Pour les emballages plastiques, l'objectif est d'agir au niveau cantonal (nouvelle loi sur les déchets et GESDEC).

Paola Sanz Velasco déplore le fait qu'il soit plus cher de réparer un écran que d'acheter un nouveau smartphone.

La ville a monté GE-Répare, qui propose des solutions moins coûteuses. L'obsolescence programmée doit en revanche être combattue au niveau fédéral, à qui les préoccupations du canton sont relayées, rappelle **Damien Gumy**.

David-Peter Le relève que si le tableau fait un peu peur, il est content de voir que des solutions existent. Les coûts pour tout un chacun de ces objectifs à moyen et long terme ont-ils été chiffrés ?

Des rapports existent au niveau international, avec des chiffres assez astronomiques, explique **Damien Gumy**. Mais le coût de l'inaction est toujours largement supérieur à celui de l'action, faute de limiter l'augmentation à 1,5 ou 2 °C. La stratégie fédérale sur le changement climatique comprend tout un chapitre sur les coûts, soit des dizaines de milliards pour la Suisse, avec un parallèle sur les coûts de l'inaction, qui seraient plus importants. À Genève, les mesures préconisées (rénovation du parc, transferts modaux, etc.) ont été chiffrées et le Conseil d'État a augmenté de 3 milliards les investissements prévus pour les 10 prochaines années (plan d'investissement total de 13 milliards, dont environ 6 pour contribuer à des mesures allant dans le sens du plan climat).

Comment seront réparties ces charges entre l'État et les communes ? demande encore **David-Peter Le**.

Ce ne sont que les chiffres de l'État, précise **Damien Gumy**, sachant qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes, pour l'instant. Mais les modifications du règlement sur l'énergie, par exemple, s'appliqueront aussi aux communes (patrimoine public). Certaines actions du plan de mobilité douce impliquent des budgets partagés canton / communes.

Le Président remercie Johann Recordon et Damien Gumy, qui sont de nouveau chaleureusement applaudis par l'assemblée, et les libère en annonçant 2 min de pause.

Départ de Johann Recordon et Damien Gumy.

Coranda Pierrehumbert distribue aux élus un petit livre illustré traitant les sujets évoqués lors des présentations.

Yannick Dupraz demande ce que comptent faire les autorités après ces présentations.

Coranda Pierrehumbert lui rappelle que la commission DEC (commission Développement durable, Environnement & Communication) est en train de mettre en œuvre toute une série d'actions et de finaliser l'Agenda 2030. La commune est exactement dans la cible avec les fiches et prérogatives climatiques cantonales. Si elle avance à un rythme qui ne sera peut-être jamais idéal, elle avance toutes commissions confondues, de concert et sur tous les fronts, aussi bien pour proposer des initiatives que mettre en œuvre les recommandations cantonales au travers

de ses actions. Le but n'était pas de commencer à développer ici des actions en commun, mais de sensibiliser les élus tout en laissant leur autonomie aux commissions. Car c'est réellement une préoccupation communale, et de tout un chacun autour de cette table.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022

Simona Korff demande une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) FC Saint-Paul

Le Président donne lecture de la réponse adressée à Valérie Sella et Enrico Castelli, en tant qu'ancienne Présidente, respectivement ancien Vice-président du Conseil municipal. La requête de lecture de la réponse de Meinier au FC Saint-Paul a été transmise au Bureau de Collonge-Bellerive, qui a fait le choix de transmettre les deux courriers susmentionnés à l'ensemble des membres du conseil.

b) Rénovation du retable de l'église de Meinier

Le Président transmet les remerciements de la paroisse de Meinier pour la rénovation du retable. Le petit livret explicatif sera distribué en cours de séance.

4. Communications de l'Exécutif

a) CSR (Centre sportif de Rouelbeau), projet d'extension

Le Maire rappelle que Simona Korff souhaitait des informations complémentaires en lien avec la future halle multisports de Rouelbeau. Il apporte différentes explications sur la base du plan (projeté) qui accompagnait la demande de renseignement déposée par le CSR et le mandataire. La halle de sport serait créée sur le parking existant, avec une partie semi-enterrée, un parking souterrain et extérieur, une mutualisation avec la future extension de la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie).

Une telle halle de sport répondrait à des besoins importants dans la région, où il n'en existe aucune dans ces dimensions. Celle-ci pourrait être intercommunale, donc dépasser les deux communes qui gèrent actuellement le CSR, et donnerait aussi une dimension aux sports qui s'y pratiqueraient avec les normes cantonales, voire nationales.

Le reste du plan présente l'extension du CSR sans la halle (agrandissement des vestiaires, déplacement des courts de tennis et réaffectation de l'ancienne zone au foot). Toutes les activités seraient maintenues, mais avec des courts rénovés, un terrain de foot permettant potentiellement d'accueillir le FC Saint-Paul et des surfaces praticables toute l'année, par tous les temps.

Le canton apprécie le fait que ce projet reste dans le périmètre défini du CSR avec une densification maximum afin de répondre aux besoins de la population.

b) Chemin du Stade 23

Le Maire présente les plans et coupes du projet de construction d'un immeuble de logements au 23, chemin du Stade, dont la demande d'autorisation a abouti. Comme les autorités l'ont déjà dit, ce projet prévoit un certain nombre de parkings en surface. Les véhicules longeront les entrées des immeubles et les fenêtres des habitants pour aller se garer sous les arbres. La qualité de vie des habitants actuelle sera malheureusement péjorée, le propriétaire ayant proposé une solution jugée boiteuse par les autorités, ce qui lui a été rappelé par écrit. Le délai d'opposition est échu depuis le 10 juin.

c) La Poste

L'Exécutif a de nouveau rencontré les représentants de la Poste Suisse SA, à qui ont été présentés les efforts de la Commune pour collaborer à la création de la filiale postale en partenariat. Le délai à septembre 2023 pour l'ouverture de ladite filiale – qui a été évoqué – laissera le temps à la Commune de réaliser les travaux requis pour la crêperie. Il leur a aussi été expliqué que le crédit de construction serait voté en septembre, sachant que le délai de recours pour le crédit d'étude arrive à terme.

La Poste Suisse SA a accepté de participer en partie aux coûts, soit une garantie de Fr. 15'000.- (coût global incombant à la Poste : Fr. 35'000.-). L'Exécutif trouve cette proposition insatisfaisante et souhaiterait un engagement à hauteur de Fr. 20'000.-.

Les représentants de la Poste Suisse SA ont évoqué la motion votée à l'époque par le Conseil municipal, qui demandait à l'Exécutif d'aller au bout de la procédure et de faire tout son possible pour maintenir l'office postal existant. Ils souhaiteraient qu'elle puisse être annulée par le conseil, ou tout au moins avoir l'assurance qu'elle ne sera pas réactivée.

Le Maire propose au Conseil municipal d'entrer formellement en matière sur l'annulation de la motion dans le cadre du crédit de construction qui sera soumis au vote en septembre.

d) Hameaux

Le processus s'éternise pour les hameaux de Carre d'Amont et de Carre d'Aval. Suite à une interpellation d'Antonio Hodgers, les autorités ont rencontré les deux directeurs généraux et leurs collaborateurs de l'OCAN et de l'Office du patrimoine et des sites. L'OCAN a finalement décidé de mener à ses frais l'étude supplémentaire qui avait été demandée à la Commune et d'activer le processus. Car le canton souhaite vraiment aller au bout de la démarche, vu l'intérêt prépondérant de la sauvegarde du patrimoine à faire valoir sur ces hameaux meynites de qualité. Les plans de site qui accompagneront le déclassement de ces zones sont aussi essentiels pour préserver autant l'agriculture que le patrimoine des hameaux. L'Exécutif a accepté cette proposition.

e) Promotions

Les élus sont attendus à 16h le 2.7.2022 au chemin de La-Repentance pour le défilé des promotions (départ du cortège à 16h15).

f) Tournoi de pétanque intersociétés

La pétanque organise son traditionnel tournoi intersociétés le 21.8.2022 (doublettes). Tous les élus sont invités à prendre part à cette journée très sympathique à laquelle de nombreuses sociétés meynites participent. **Le Maire**, qui prie les intéressés de s'inscrire auprès de Michel Vazquez avant les vacances d'été, souligne l'importance, pour les autorités, d'entretenir des relations avec les sociétés communales.

g) Route de Gy

Marc Jaquet annonce que les travaux préparatoires pour la pose du phonoabsorbant touchent à leur fin. Les interventions les plus dérangeantes débiteront le 11.7.2022 avec le dégrappage de 18 cm de la route (une dizaine de jours). La pose du phonoabsorbant (3 couches) est normalement planifiée pour la deuxième semaine (pour autant que la météo le permette).

La population sera informée du calendrier, sachant que la circulation sera interdite sur certains tronçons de 7h à 18h environ ; des habitants ne pourront donc pas sortir de chez eux en voiture. Il sera exclu de passer pendant ces heures et le bus sera détourné pendant toute la durée des travaux. Des parkings gratuits seront proposés aux concernés (parking du Chat, par exemple).

Une information générale figurera dans le prochain Meinier Infos. Le maître d'ouvrage (l'État) fera de son côté des informations plus ciblées quelque temps avant. Une fois les travaux terminés, la limitation passera comme prévu à 30 km/h.

Sur une question de **Simona Korff, Michel Vazquez** précise que le tous-ménages partira la semaine prochaine.

Le Maire souligne que la route de Gy sera rouverte tous les soirs, sauf pour les bus TPG qui seront déviés 24h/24 jusqu'à la fin des travaux.

h) Salle de gym

Un dépassement de Fr. 38'000.- est à prévoir pour le remplacement de l'éclairage du bâtiment de la salle de gym, salles de sociétés, abris (125 néons) suite à un problème de sécurité. L'augmentation du crédit de fonctionnement sera soumise au vote du conseil en septembre.

À la demande d'**Ania Schwab, le Maire** confirme que les nouveaux éclairages permettront d'importantes économies d'énergie. Les travaux de réfection du sol ont commencé.

La Commune a préféré anticiper, vu les aspects sécuritaires. Les travaux devraient en principe être terminés une semaine avant la rentrée scolaire, complète **Marc Jaquet**.

i) Rampe de skate

Suite à une séance au CSR, la semaine passée, le panneau interdisant aux trottinettes l'utilisation de la rampe de skate a été retiré, conclut **Marc Jaquet**.

j) Fresque du Climat

Coranda Pierrehumbert rappelle que la Mairie a transmis aux conseillers, le 7.6.2022, une communication d'Antonio Hodgers qui crée un événement spécifiquement réservé aux élus des communes genevoises, la *Fresque du Climat*. Celle-ci aura lieu samedi 18.6.2022 à 13h30 à la salle communale de Plainpalais. Cet atelier est très informatif tout en restant très ludique.

Stéphane Morand, qui a déjà pratiqué la *Fresque du Climat*, se tient à la disposition de ses pairs pour d'éventuelles questions sur cet atelier.

5. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli indique que la FIN ne s'est pas réunie récemment.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab annonce que la commission s'est réunie le 2.6.2022.

Prochains événements organisés par l'EJC :

- ☑ Les promotions dans une version de nouveau traditionnelle le 2.7.2022. Tous les élus sont attendus à 16h pour le départ du cortège. Le chauffeur du petit train a été trouvé.
Le Maire ajoute qu'une verrée officielle avec le personnel enseignant, organisée par l'EJC, aura lieu sous les cerisiers après le cortège. Il invite les élus à y participer.
- ☑ Sortie ados le 3.9.2022 : ils seront invités à un accrobranche à Sciez ; le lieu du repas n'est pas encore défini, indique **Ania Schwab**.
- ☑ Promotions citoyennes en deux temps. Les jeunes promus seront accueillis à la Mairie le 5.10.2022 pour un cocktail d'initiation, et le 10.10.2022 en ville. Le lieu n'est pas encore précisé, mais probablement le théâtre du Léman, comme avant le Covid-19.
- ☑ La fête de l'Escalade aura lieu le 12.12.2022.

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

En l'absence de Valérie Sella, **Coranda Pierrehumbert** indique que la COSC s'est réunie le 2.5.2022 et a finalisé plusieurs événements qui se sont produits juste après :

- ☑ Sortie des aînés : la croisière repas, sur le Simplon, a été fort appréciée des aînés.
- ☑ 10 ans du centre du village : cet événement entre les habitants et les partenaires du centre du village, dont l'ambiance était quelque peu particulière et très sympathique, a été un succès.
- ☑ Dernières expositions accueillies à la galerie Le Coin du Centre : Patrik Wüthrich (photographies) et Marco Mattile (aquarelles), dont les horaires élargis ont contribué au succès.
- ☑ Les jubilaires ont été honorés dans la continuité de leurs anniversaires.

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

La commission s'est réunie 2 fois, le 3 mai et le 7 juin, annonce **Line Müller**.

Le 28 avril, l'atelier *Nature au Village* a attiré environ 50 personnes, dont 32 se sont inscrites pour les ateliers participatifs à la fin de la présentation de Christian Meisser et Marc Zwahlen. La commission a récolté toutes les idées et fera un retour dans le Meinier Infos.

La DEC proposera à la population, le 23.9.2022, pendant la Nuit est Belle, une visite guidée de deux jardins pour illustrer la biodiversité à Meinier.

Le 7 juin, la commission a discuté de la présentation de ce soir, de la soirée du 21 juin, du budget et de l'Agenda 2030.

La DEC a accepté une proposition d'un photographe pour la carte de vœux 2022-2023.

e) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

En l'absence de Christophe Berthelet, **Sylvie Barbat** donne lecture du rapport de la BARA, qui s'est réunie les 25 avril et 30 mai.

- ☑ Chemin de la Rétuelle : des panneaux d'interdiction de stationner en dehors des cases vont être installés.
- ☑ Piste cyclable route de Compois : la BARA a reçu un courrier d'un habitant d'Essert, qui a écrit à Gérard Widmer (OCT) sur les différents problèmes de la piste cyclable devant chez lui, entre la cohabitation des vélos électriques et les piétons, et le manque d'éclairage de la cidrerie, à Essert. La BARA soutient cet habitant, mais l'État est propriétaire. À part enlever la haie pour élargir la piste cyclable et incorporer un trottoir, il n'y aura certainement pas de solution.
- ☑ Chemin des Plots et chemin du Rucher : les travaux ont été effectués fin mai.
- ☑ Route de Corsinge : les SIG réaliseront des travaux de septembre 2022 à janvier 2023.
- ☑ Cimetière : malheureusement pas beaucoup d'avancement. Un géomètre doit venir cadastrer le cimetière afin d'aller de l'avant avec les architectes paysagistes. La commission souhaite faire un cadastrage tombe par tombe, car c'est très irrégulier actuellement. Même si cela sera certainement plus onéreux, le résultat sera bien utile pour la gestion des tombes, par la suite.

f) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

La commission s'est rencontrée les 17 mai et 13 juin, annonce **Sylvie Barbat**. Durant ces séances :

- ☑ Les membres ont mis sur pied la première édition du marché estival, qui a eu lieu le jeudi 9.6.2022.
- ☑ La MASE a finalisé le programme du 1^{er} août. À savoir : l'accueil de la population en musique avec Alexandre Jous et son cor des Alpes ; la partie officielle avec la lecture du pacte par Mme Gay-Balmaz, aînée de la commune, et le discours par quelques élèves de 8P ; le Cantique suisse avec la fanfare et la Foulée chantante ; le cortège aux flambeaux ; le feu de joie et les feux d'artifice.

Cette année, le feu de joie aura lieu sur la parcelle de M. Desbiolles, route de La-Repentance, et non dans le champ de Denis Jotterand, en raison d'une plantation de tournesols.

Au stand soupe : 100 bols confectionnés par la fondation Saint-Hubert seront mis en vente au prix de Fr. 10.-/pièce (Fr. 15.- les deux). D'année en année, la commission a toujours besoin d'un peu d'aide. Alors si quelques conseillers présents ce jour-là pouvaient lui prêter main-forte une petite heure, la MASE leur en serait infiniment reconnaissante.

- ☑ Sortie du conseil et des conjoints : la sortie aura lieu le 8.10.2022. Les commissaires ont présenté une multitude d'activités à faire lors de cette journée. Ils ont fait le tri entre les idées plus classiques et les plus folles. L'organisation suit son cours. Un e-mail d'inscription parviendra prochainement aux élus.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Groupelement intercommunal du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos annonce que le comité du GICSR s'est réuni le mercredi 8.6.2022. Étaient à l'ordre du jour :

Discussion sur le changement de l'éclairage du tennis au CSR, point qui a été évoqué lors du conseil du 12.5.2022. André Nasel a pris contact avec le bureau d'architecte Bugna, qui propose de sortir les éclairages tennis du projet de DR (demande de renseignement). Une nouvelle technologie de bandeaux lumineux qui se fixent au grillage sera étudiée. Cette installation pourrait être déplacée et réutilisée lors des travaux d'agrandissements du CSR.

Le système d'arrosage du terrain de football principal est très abîmé. Demande de devis à l'entreprise Aqua-Z, l'une pour une réparation (Fr. 5'000.-), l'autre pour une réfection complète (Fr. 16'000.-). Décision a été prise de les remplacer soit en 2022, soit en 2023.

Suite à un courrier du FC Saint-Paul qui souhaiterait bénéficier du 15 % du CSR pour leurs équipes de football, une analyse a débuté afin de connaître les besoins des deux clubs. L'US Meinier/TRG a fourni le planning d'utilisation actuel des terrains de foot. Marcel Goehring demandera au FC Saint-Paul de fournir les mêmes éléments. Ce sujet sera rediscuté lorsque le FC Saint-Paul aura transmis les infos demandées. En parallèle, un courrier sera envoyé au FC Saint-Paul pour qu'il précise ses besoins.

Information sur l'utilisation estivale des terrains liés à certaines demandes privées (école Moser, Peak Performance, camp de football), de l'USM (2 semaines de camp cet été) et les différentes écoles pour leurs journées sportives.

Mise à disposition de la salle des sociétés en tout temps aux sociétés sportives du CSR. Des portes seront installées pour permettre l'accès aux toilettes et ainsi rendre indépendante cette salle de l'ouverture du restaurant.

Le président, Marc Michela, a informé les membres du GICSR sur la provenance des utilisateurs du CSR dans les différentes sociétés sportives du CSR :

Foot (421 membres USM) : 289 juniors (dont 90 Collongeois, 30 Meinites) ; 132 membres actifs (dont 11 Collongeois, 9 Meinites).

Tennis : 333 membres (dont 140 Collongeois et 85 Meinites).

Pétanque : 57 membres (dont 9 Collongeois et 27 Meinites).

Volley : 43 membres (dont 9 Collongeois et 13 Meinites).

Le Maire ajoute que la course de l'Escalade organisera, le 20.11.2022 au matin, un entraînement au CSR, et ce en étroite collaboration avec Courir pour aider, les pompiers et la Commune.

b) GIPE (Groupelement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire n'a rien de spécial à annoncer.

c) FIM

Enrico Castelli donne lecture de son rapport sur la séance du 31.5.2022.

Le projet route de Gy 28 avance et le bureau d'architecte a présenté le crédit d'étude de Fr. 1'900'000.-. Ce crédit permettra de mandater les différents professionnels (ingénieur civil,

géomètre, ingénieur bois, ingénieur acousticien, etc.) afin d'affiner le projet et de préparer la demande d'autorisation de construire. Le crédit a été validé par le Conseil de Fondation.

En écho à la présentation faite par le Maire lors du dernier Conseil municipal, le projet de la Maison de la santé est également dévoilé au Conseil de Fondation.

Enfin, le Conseil de Fondation valide l'acquisition de parts sociales de la Raiffeisen pour un montant de Fr. 20'000.-. Cette acquisition permettra de bénéficier de conditions préférentielles auprès de cette banque.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport sur les séances du 23.3 et du 27.4.2022.

Finances

Lors de ces deux séances, les comptes 2021 de la Fondation sont d'abord étudiés, puis approuvés.

Extension de la Pallanterie-Sud

Après l'appel d'offres et l'adjudication des travaux de viabilisation, l'objectif est de démarrer ceux-ci au plus vite. Se pose néanmoins la problématique de l'augmentation généralisée des prix dans le secteur de la construction en raison de la guerre en Ukraine. Afin d'identifier les éventuels risques contractuels concernant la fixation des prix auprès des mandataires, le Conseil de Fondation approuve la proposition de consulter un avocat spécialisé pour procéder à l'évaluation de ces risques.

Concept énergétique (chauffage à distance)

Pour rappel, la Fondation souhaite s'assurer que les risques financiers quant à ce développement ne lui incombent pas et souhaite dès lors un soutien de l'État. Une rencontre tripartite entre l'OCEN, le Groupe E et la Fondation s'est ainsi tenue le 19.4.2022. Les conditions juridiques et financières pour un appui de l'État ne sont pas pour l'heure réunies. La Fondation pourrait ainsi revenir à une situation obligeant chaque bâtiment à prévoir son propre système énergétique plutôt que de planifier un concept global pour l'ensemble de la Pallanterie.

Les travaux de viabilisation et ceux pour les installations techniques du chauffage à distance devant être menés en même temps, un planning sera donné à l'OCEN et au Groupe E pour que les travaux puissent démarrer en septembre 2022. Si le Groupe E ne parvient pas à intégrer le planning, la Fondation devra revenir à un système individualisé par bâtiment.

e) Fanfare

Enrico Castelli indique que la soirée annuelle s'est tenue le 14 mai dernier et a rencontré un grand succès. Entre 200 et 250 spectateurs étaient présents et la Fanfare est heureuse d'avoir pu retrouver son public après deux années difficiles. **Enrico Castelli** n'a pas d'autre communication particulière.

f) Communes-École

Le comité s'est réuni le 11.5.2022 (la séance, qui était initialement prévue le 27.4.2022, avait été reportée) afin d'évoquer le bilan définitif pour le premier semestre. **Paola Sanz Velasco** communique différents chiffres : 130 cours proposés (comme en 2020-2021), 88 cours ouverts (contre 92 en 2020-2021), 42 cours non ouverts (contre 38 en 2020-2021), 33 cours

complets, 895 demandes d'inscription traitées (950 en 2020-2021) et 740 confirmées. Le total des recettes des inscriptions s'élève à Fr. 213'819.-.

g) Pompiers

Durant la semaine du 25.4.2022, la compagnie s'est scindée en 4 groupes pour effectuer des exercices au tonne-pompe, avec déploiements et replis, annonce **Sylvie Barbat**.

Le 7.5.2022, 25 pompiers étaient présents lors de Courir pour aider. Comme chaque année, la compagnie offre leurs heures de présence à l'association.

Le 9.6.2022, exercice sur alarme. Une équipe de 8 pompiers était sur les lieux en moins de 10 minutes. Pour information, les délais d'intervention sont de 15 min. sur place.

Pour conclure, 3 nouvelles nominations au sein de la compagnie :

- Les aspirants Théo Keller et Maxime Hasanovic ont terminé l'école de formation de base ; ils sont nommés sapeurs.
- Le caporal Sébastien Leu a fini l'école de lieutenant. Son grade d'officier lui sera remis lors d'une cérémonie qui aura lieu fin août / début septembre.

7. Projet de résolution

- **15-2022** : Autorisation accordée à la FIM d'ouvrir un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 1'900'000.- TTC pour le projet immobilier dans le quartier dit « de la Poste », sis à la route de Gy 28-28A-28B, parcelles n° 1123 et 1284, prévoyant une quarantaine de logements, des locaux commerciaux, un parking souterrain et des aménagements extérieurs

Le Président rappelle qu'une présentation a été faite lors du dernier conseil. En l'absence de toute question ou remarque, il donne lecture de la partie décisionnelle de la résolution.

- **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 12 CM présents.**
(résolution votée en annexe)

8. Divers

a) Baie vitrée de la salle de sport

Des enfants ont trouvé un oiseau mort devant la baie vitrée de la salle de sport, rapporte **Paola Sanz Velasco**.

Le Maire n'a jamais entendu ce genre de souci.

Mais la Commune posera des stickers sur les vitres, indique **Coranda Pierrehumbert**.

b) Route de Gy

Caroline Desbiolles relève que le conseil a reçu Gérard Widmer (OCT), il y a plusieurs mois. Les travaux de réfection de la route de Gy sont en cours, or rien ne va changer.

L'instauration du 30 km/h n'est pas rien, souligne **le Maire**.

Le passage piéton vers l'arrêt de bus est très dangereux, estime **Caroline Desbiolles**.

La route a été rétrécie à deux endroits, les arrêts de bus rehaussés et les véhicules ne peuvent plus dépasser comme des sauvages, rappelle **le Maire**. Le phonoabsorbant est une bonne mesure pour lutter contre les nuisances sonores, les 30 km/h sont bien pour la vitesse, mais les bus et les engins agricoles doivent tout de même pouvoir passer. Les gendarmes couchés sont peu souhaitables, car bruyants. La responsabilité individuelle est aussi importante, car les autorités communales ne peuvent pas non plus garantir le risque zéro. L'EJC placera des figurines, en particulier vers l'église, pour inciter les véhicules à ralentir. Mais plus d'interventions sur cette route cantonale sera compliquée.

Serait-il possible d'augmenter le nombre de patrouilleuses, surtout aux heures où le trafic est le plus dense ? demande **Simona Korff**.

Le Maire rappelle qu'il faut aussi apprendre aux enfants à vivre avec le danger. La Commune n'a pas les finances nécessaires pour des patrouilleuses supplémentaires, d'autant que le nombre d'enfants à ces endroits n'est pas assez important pour justifier une telle mesure.

Selon **Simona Korff**, les patrouilleuses incitent visuellement les automobilistes à ralentir. Peut-être faudrait-il en mettre plus à des moments cruciaux, comme la rentrée, et augmenter leur nombre pour des questions de sensibilisation et de visibilité.

Yannick Dupraz rappelle qu'il n'y a pas de barrières autour du préau afin d'apprendre aux enfants à vivre avec leur milieu. Mais il y a toujours des parents qui insistent pour clôturer le préau, alors que les statistiques démontrent que cette ouverture fonctionne très bien.

Au-delà de la sécurité des enfants, la visibilité que ces gilets jaunes confèrent sensibilise les automobilistes, répète **Simona Korff**.

Marc Jaquet rappelle que les accidents n'impliquent pas que les enfants ; le passage piéton vers l'église est le point le plus étroit de la route, or il y a eu 2 accidents là.

Simona Korff insiste : si le risque 0 n'existe pas, la commune pourrait mettre en place des actions visibles pendant les heures où la circulation est la plus forte.

Le Maire a proposé à l'APEM (Association des parents d'élèves de Meinier) de faire un peu de bénévolat à des périodes ponctuelles pour répondre à cette demande de sensibilisation. Car ce n'est pas à la Commune de toujours tout porter, y compris financièrement. Les APM (agents de la Police municipale) se postent dans toutes les communes en septembre aux heures de sortie d'école.

c) Parking du Chat

Sylvie Barbat demande s'il est possible de payer avec une carte bancaire aux caisses automatiques du parking du Chat.

La modification est en cours, confirme **le Maire**.

d) Sortie du restaurant

Sylvie Barbat et Ania Schwab sont restées coincées au restaurant Le Tilleul (portes automatiques), dont il n'est plus possible de sortir après 22h. Serait-il possible d'installer des barres antipanique ?

Le Maire rappelle que les clients ont toujours la possibilité de sortir par le sous-sol.

e) Route de Gy

Boris Aellen rappelle qu'une délibération du conseil demandait de profiter des travaux de la route de Gy pour en faire quelque chose. Les projets cantonaux découverts ce soir sont en accord avec les demandes des élus et les promesses de Gérard Widmer de trouver une solution. Il est donc surpris que rien ne se fasse pour trouver une solution intéressante afin de ralentir les vitesses.

Meinier est en avance sur bien des communes qui se posent les mêmes questions sans avoir de solution toute faite, pense **le Maire** qui évoque des outils comme le stationnement alterné et le 30 km/h. Il propose au conseil de faire un état des lieux à l'automne des dernières mesures : 50 km/h en bas des Carres, radar. Concernant le revêtement, selon les renseignements obtenus, la couleur altère le phonoabsorbant dans son ensemble et présente un surcoût très conséquent. S'il comprend la frustration des élus, qui ne sont pas entendus par le canton, la Commune a eu la chance de voir le 30 km/h entrer relativement vite en vigueur (les panneaux ont été commandés).

Et peindre la chaussée aurait rendu celle-ci glissante et supprimerait l'effet du phonoabsorbant, ajoute **Marc Jaquet**.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h12.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 15 septembre 2022 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Christophe Berthelet

.....

Enrico Castelli

Annexe : Résolution votée

Meinier, le 15 septembre 2022/em



Résolution n° 15-2022

Autorisation accordée à la Fondation Immobilière de Meinier (FIM) d'ouvrir un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 1'900'000.- TTC pour le projet immobilier dans le quartier dit « de la Poste », sis à la route de Gy 28-28A-28b, parcelles n° 1123 et 1284, prévoyant une quarantaine de logements, des locaux commerciaux, un parking souterrain et des aménagements extérieurs

Vu le projet immobilier de la Fondation Immobilière de Meinier (FIM ci-après) dans le quartier « de la Poste », sis à la route de Gy 28-28A-28B, parcelles n° 1123 et 1284, prévoyant une quarantaine de logements, des locaux commerciaux, un parking souterrain et des aménagements extérieurs,

vu les présentations et les diverses informations fournies sur ce projet à l'Exécutif et au Conseil municipal,

vu l'estimation des coûts pour le crédit d'étude, établie par le mandataire en charge de l'organisation de ce projet,

conformément à l'article 29 al.3 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 et aux articles 16 et 28 des statuts de la FIM, approuvés par le Conseil municipal le 3 décembre 2015 et validés par arrêté du Conseil d'Etat le 2 novembre 2016,

à la demande de la FIM et sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 12 CM présents

1. d'autoriser la Fondation Immobilière de Meinier (FIM) à ouvrir un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 1'900'000.- TTC pour le projet immobilier dans le quartier dit « de la Poste », sis à la route de Gy 28-28A-28b, parcelles n° 1123 et 1284, prévoyant une quarantaine de logements, des locaux commerciaux, un parking souterrain et des aménagements extérieurs ;
2. de donner tout pouvoir à la FIM pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération ;
3. de donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 24 juin 2022

Le Président du Conseil municipal
Enrico Castelli